

DELIBERATION : 2020-04-08

OBJET : Décision modificative n° 003/2020 – Budget général

L'an deux mil vingt et le quinze septembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

PELLISSIER Stéphane
 BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

RIGAULT Philippe
 FENOUIL Jean
 FALASCHI Sandra
 MAZZOLI Jean

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
 VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezet :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
 VINCENT Jean-Marc
 TILLEMANN Line
 MARANGES Philippe
 JONKER Nina
 GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

BARBAROUX Christophe

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
 CASPARI Hélène
 COTTON Daniel
 FERAUD François

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Maxime

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
 VACCAREZZA Francine
 GIRAUD Sophie
 GERIN JEAN François

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

MUNIER Aurélia

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à M. PELLISSIER Stéphane ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; Mme SURLE GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. BARBAROUX Christophe ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. COULLET Alain ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice ; Mme PONS BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. ROUSTAN Claude suppléé par Mme MUNIER Aurélia.

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. MANGIPIA Ludovic ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme JONKER Nina

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Décision modificative n° 003/2020 – Budget général

Exposé

Considérant qu'il convient de réajuster certains crédits pour :

- Assurer le paiement de diverses dépenses d'investissement (Logiciel JVS finances et Ressources Humaines ; maîtrise d'œuvre) et en particulier du fonds COVID Régional dédié aux acteurs économiques,
- Réintégrer les frais de réaménagement capitalisés des emprunts renégociés,

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n°003/2020 du Budget général tel qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
6681	042	Indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt	+ 34 900 €
023	023	Virement à la section d'investissement	- 11 900 €
TOTAL			+ 23 000 €

Recettes de fonctionnement :

Article	Chapitre	Libellé	Montant
73223	73	Reversement FPIC	+ 23 000 €

Dépenses d'investissement :

Article	Opération	Libellé	Montant
1641	OPFI	Capital des emprunts	- 12 774 €
2051	OPNI	Concessions et droits similaires (logiciels)	+ 11 860 €
2315	10022	Salle multi activités Barrême	+ 3 420 €
276358	OPFI	Créances sur des collectivités (Fonds COVID)	+ 23 000 €
TOTAL			+ 25 506 €

Recettes d'investissement :

Article	Chapitre / Opération	Libellé	Montant
10222	OPFI	FCTVA	+ 2 506 €
1641	040/OPFI	Emprunt en euros	+ 34 900 €
021	021/OPFI	Virement de la section d'exploitation	- 11 900 €
TOTAL			+ 25 506 €

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le **16 SEP. 2020**

ID : 004-200068625-20200915-2020_04_08-DE

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

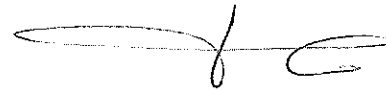
- **D'AUTORISER** la décision modificative n° 003/2020 telle que présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 15 septembre 2020

Le Président,



Maurice LAUGIER